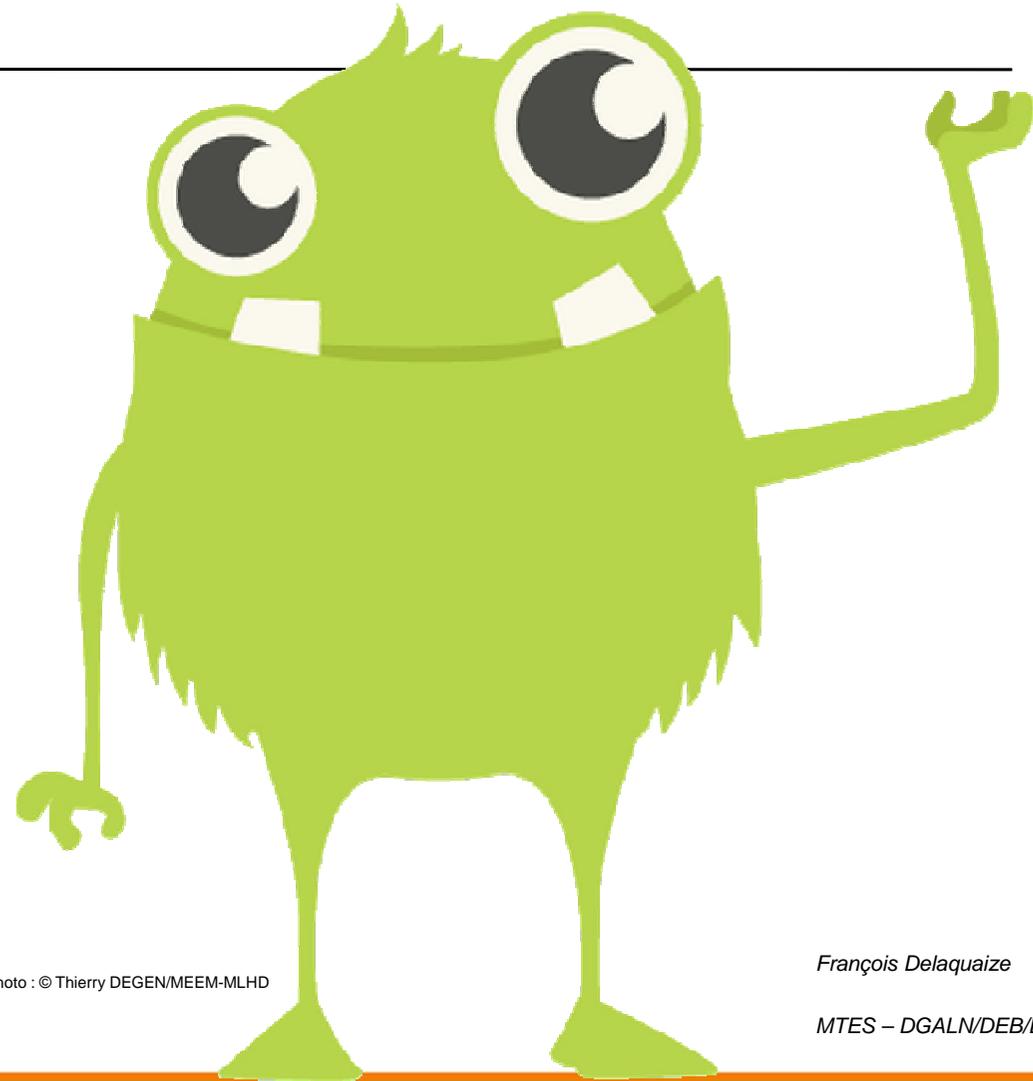


La politique relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Crédit photo : © Thierry DEGEN/MEEM-MLHD

François Delaquaize

MTES – DGALN/DEB/ET

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr



QUELQUES GENERALITES

LA REGLEMENTATION GENERALE

LES OPERATIONS DE LUTTE SUR LE TERRAIN

LES REGIMES D'AUTORISATIONS

LA STRATEGIE NATIONALE EEE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

LES EEE : UNE FACETTE D'UNE PROBLEMATIQUE SANITAIRE GLOBALE

Santé environnementale

- Érosion de la biodiversité
- Modification des services écosystémiques

Santé vétérinaire et des végétaux cultivés

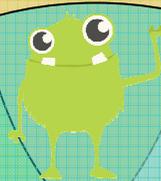
- Maladies animales / végétales
- Pertes de rendement agricole

Tourisme

IMPACTS ECONOMIQUES



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX IMPACTS PAYSAGERS



IMPACTS SOCIAUX

Santé humaine

- Maladies vectorielles
- Allergies



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



www.aquaportal.com





X





9 *D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces »*

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

Règlement UE 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes



- Liste d'EEE préoccupantes pour l'UE (règlements d'exécution)
- Interdiction d'actions (introduction, transport, détention, commercialisation...)
- Système de surveillance
- Identification des voies d'introduction et mesures
- Eradication des espèces émergentes et contrôle des fronts de propagation pour les largement répandues
- **Rapportage au 1^{er} juin 2019**

Journal officiel
de l'Union européenne

L 119



Édition
de langue française

Législation

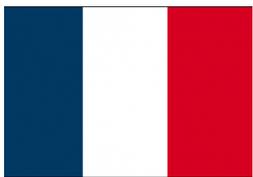
59^e année

4 mai 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

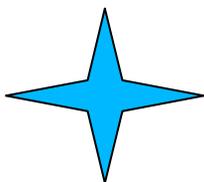


REGLEMENTATION NATIONALE

Application sans distinction métropole / RUP / SPM

Article L411-5 Niveau 1

Interdiction d'introduction dans le milieu naturel d'animaux et de plantes non indigènes au territoire d'introduction et non domestiques [animaux] / non cultivées [plantes]



Autres points réglementés :

- Contrôles aux frontières
- Opérations de lutte
- Régimes d'autorisation

Article L411-6 Niveau 2

- Interdictions cumulées



Introduction sur le territoire



Introduction dans le milieu naturel



Détention



Utilisation



Echange



Achat



Vente



Transport



Liste d'espèces réglementées définies par arrêtés ministériels

Espèces animales réglementées – Niveau 2 (métropole)



MAMMIFERES



Coati roux
Nasua nasua
(Linnaeus)



Ecureuil fauve
Sciurus niger
(Linnaeus)



Ecureuil gris
Sciurus carolinensis
(Gmelin)



Ecureuil à ventre rouge
Callosciurus erythraeus (Pallas)



Mangouste de Java
Herpestes javanicus
(Geoffroy)



Muntjac de Formose
Muntiacus reevesii
(Ogilby)



Ragondin
Myocastor coypus
(Molina)



Raton laveur
Procyon lotor
(Linnaeus)



Tamia de Sibérie
Tamias sibiricus
(Laxmann)



OISEAUX



Corbeau familier d'Inde
Corvus splendens
(Vieillot)



Erismature rousse
Oxyura jamaicensis
(Gmelin)



Ibis sacré
Threskiornis aethiopicus
(Latham)



REPTILES



Tortue de Floride
Trachemys scripta elegans
(Wied)



AMPHIBIENS



Grenouille taureau
Lithobates catesbeianus
(Shaw)

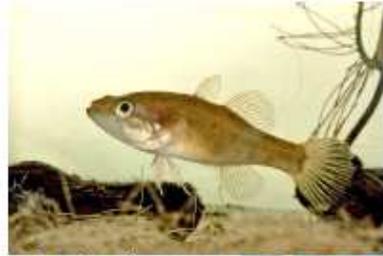


Espèces animales réglementées – Niveau 2 (métropole)

POISSONS



Goujon asiatique
Pseudorasbora parva (Temminck & Schlegel)



Goujon de l'Amour
Percottus glenii (Dybowski)



CRUSTACES



Crabe chinois
Eriocheir sinensis (Milne-Edwards)



Ecrevisse à pattes bleues
Orconectes virilis (Hagen)



Ecrevisse d'Amérique
Orconectes limosus (Rafinesque)



Ecrevisse de Louisiane
Procambarus clarkii (Girard)



Ecrevisse des marécages
Procambarus fallax (Hagen)



Ecrevisse signal
Pacifascatus leniusculus (Dana)



INSECTES



Frelon asiatique
Vespa velutina (Du Buysson)



 Espèce présente en France
 Aire d'origine de l'espèce

MAMMIFERES



Chien viverrin
Nyctereutes procyonoides



Rat musqué
Ondatra zibethicus



OISEAUX



Oulette d'Egypte
Alopochen aegyptiacus



Espèces végétales réglementées – Niveau 2 (métropole)



PLANTES HERBACEES TERRESTRES



Berce de Sosnowsky
Heracleum sosnowskyi



Berce de Perse
Heracleum persicum



Lysichite jaune
Lysichiton americanus



Parthénium matricaire
Parthenium hysterophorus



Renouée à feuilles perforées
Persicaria perfoliata



Kudzu
Pueraria montana var lobata



ARBRES ET ARBUSTES



Sèneçon en arbre
Baccharis halimifolia



PLANTES AQUATIQUES ET DE MILIEUX HUMIDES



Eventail de Caroline
Cabomba caroliniana



Lagarosiphon majeur
Lagarosiphon major



Myriophylle du Brésil
Myriophyllum aquaticum



Jacinthe d'eau
Eichhornia crassipes



Hydrocotyle fausse renoncule
Hydrocotyle ranunculoides



Jussie à grandes fleurs
Ludwigia grandiflora



Jussie rampante
Ludwigia peploides



Espèces végétales réglementées – Niveau 2 (métropole)



PLANTES HERBACEES TERRESTRES

2017/1263 DU 12 JUILLE



Herbe à alligator
Alternanthera philoxeroides



Herbe à la ouate
Asclepias syriaca



Gunnéra du Chili
Gunnera tinctoria



Berce du Caucase
Heracleum mantegazzianum



Balsamine de l'Himalaya
Impatiens glandulifera



Herbe fontaine
Pennisetum setaceum



Herbe à échasses japonaise
Microstegium vimineum



PLANTES AQUATIQUES ET DE MILIEUX HUMIDES



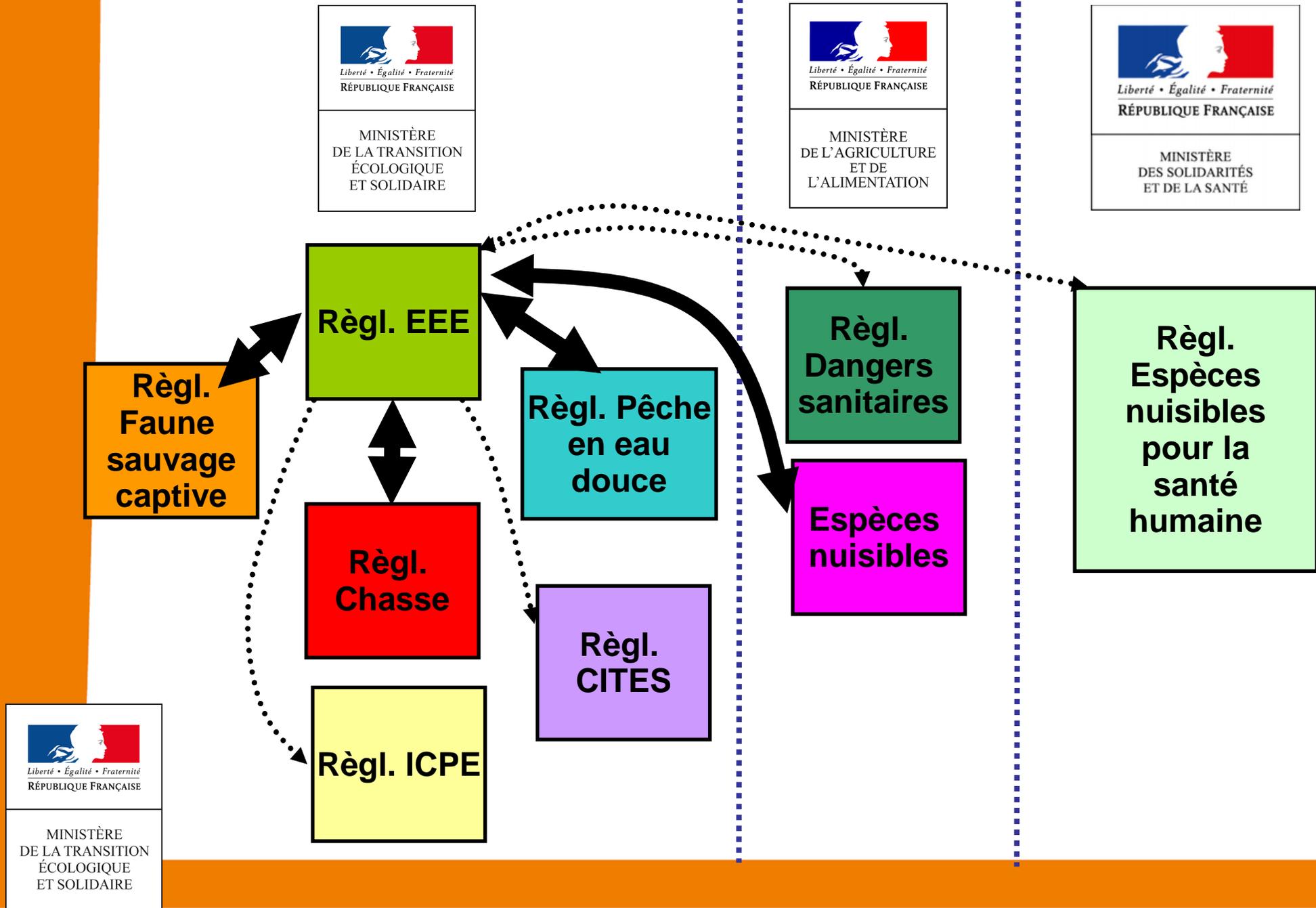
Elodée de Nuttall
Elodea nuttallii



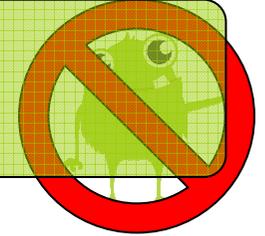
Myriophylle à feuilles hétérogènes
Myriophyllum heterophyllum



UNE REGLEMENTATION EEE EN CONNEXION AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

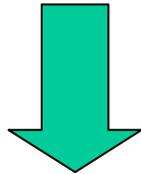


GESTION DES EEE



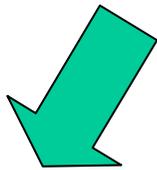
1.
PREVENTION

← Communication
Information



2. DETECTION PRECOCE

← Système de surveillance sur le territoire
Contrôles aux frontières

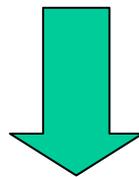


3. ERADICATION

3. CONTRÔLE &
CONFINEMENT



← Stratégies régionales espaces / espèces
Arrêtés préfectoraux de lutte EEE
Contrôles des détenteurs
Financements



4. RESTAURATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

REGIMES D'AUTORISATIONS



LE TYPE DE DEMANDEUR



Particulier



Etablissement de recherche ou de conservation



Etablissement à vocation commerciale

L'ESPECE CONCERNEE ET LA REGLEMENTATION EEE CORRESPONDANTE



Procédure spécifique en fonction de...

L'ACTION ENTREPRISE



Introduction milieu naturel



Introduction territoire



Détention



Transport



Utilisation



© Can Stock Photo

Echange



Achat



Vente / Colportage



PROPRIETAIRES NON COMMERCIAUX



Déclaration en
préfecture pour les
animaux de
compagnie, sous
conditions



ETABLISSEMENTS DE CONSERVATION OU DE RECHERCHE



Autorisation
PREFECTORALE



ETABLISSEMENTS A VOCATION COMMERCIALE

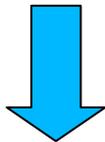
Déclaration en
préfecture /
Ecoulement des
stocks
commerciaux sur
une durée limitée

Au-delà :
Autorisation
MINISTERIELLE
après accord de
l'UE

LA SNEEE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

STRATÉGIE NATIONALE
relative aux espèces exotiques
envahissantes



Plan d'actions prioritaires

I
**Prévention de l'introduction
et de la propagation
des espèces exotiques envahissantes**

II
**Interventions de gestion
des espèces et
restauration des écosystèmes**

III
**Amélioration et
mutualisation des connaissances**

IV
**Communication, sensibilisation,
mobilisation et formation**

V
Gouvernance



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

QUELQUES ACTIONS PRIORITAIRES

- Etablissement de listes nationales d'EEE prioritaires
- Mise en place du système de surveillance
- Analyse des voies d'introduction des EEE
- Mise en place du Centre national de ressources sur les EEE
- Mise en place d'actions de communication auprès d'un public varié (administrations, gestionnaires d'espaces protégés, entreprises, gd public, ...)

LE PILOTAGE DE LA STRATEGIE

EEE
(MTES)

Dangers sanitaires
(MAA)

Santé humaine
(MSS)



anses
agence nationale de sécurité sanitaire
alimentation, environnement, travail



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
Établissement public du ministère de l'Environnement



DEB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGAL
DGPE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGS



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

LES LIMITES DE LA POLITIQUE EEE

- Une thématique qui monte en puissance, mais des moyens humains et financiers limités
- Un grand nombre d'acteurs impliqués, mais une gouvernance éclatée, et un arsenal réglementaire à mieux coordonner
- Des processus invasifs difficilement prévisibles, des moyens de lutte encore empiriques et des situations hors de contrôle
- Des freins politiques / économiques sur certaines espèces (ex du vison d'Amérique)
- Controverse scientifique : impacts négatifs immédiats VS « tête de pont » de la biodiversité de demain
- Des actions de lutte socialement controversées (notamment vis-à-vis des mammifères, oiseaux...)
- Une communication grand public difficile (différencier la nature « d'origine » de la nature « importée »)

La valorisation économique des EEE : une fausse bonne idée ?
(Cf rapport UICN)